

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 janvier 2022 à 20 h, à huis clos considérant les directives des Affaires municipales et de l'Habitation, les séances du conseil doivent se tenir à distance et sans public. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Frédéric Marier, conseiller et maire suppléant, siège n° 5, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Autre présence :

Monsieur Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal

Citoyens : 0 dans le but de se conformer aux exigences gouvernementales, le conseil municipal s'est déroulé à huis clos. Considérant les directives des Affaires municipales et de l'Habitation, les séances du conseil doivent se tenir à distance et sans public. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 048, Monsieur Louis-Marie Jutras de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 098, Madame France Savoie, de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 025, Monsieur Germain De Grandpré de Drummondville.

4. Adoption de l'ordre du jour

04.01.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire
17 janvier 2022, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto-église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021
6. **Demande**
 - a) Machinerie Agricole L. S. inc. : demande d'appui pour agrandissement du lot 4 632 875
7. **Comptabilité**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
 - b) Renouvellement des cotisations et des subventions annuelles
8. **Dossiers municipaux**
 - a) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
 - b) Formation obligatoire sur le comportement éthique
 - c) Emplois d'été Canada 2022
 - d) Rémunération des employés temps plein et temps partiel permanents
 - e) Rémunération des employés occasionnels
 - f) Adoption du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024
 - g) Achat d'un souffleur à neige
 - h) Avis de motion du règlement de la taxation 2022
 - i) Coronavirus : mesures particulières
 - j) Téléphone cellulaire : directrice générale
 - k) Changement de signataire pour tout ce qui requiert la signature de la directrice générale
 - l) Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
 - m) Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse : appui pour reconstruction du pont d'étagement dans le 10^e rang de Wendover
 - n) TRECQ : semaine de la persévérance scolaire
 - o) Rénovation de la salle No 2 au centre communautaire : soumission A.R.C. menuiserie
 - p) Rénovation de la salle No 2 au centre communautaire : plomberie
 - q) Rénovation de la salle No 2 au centre communautaire : augmentation des prix des matériaux
 - r) Rénovation de la salle No 2 au centre communautaire : main-d'œuvre pour l'entretien
9. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

Période de questions à 20 h 30

10. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Aqueduc : entretien
 - c) Eaux usées : réparation de la pompe ABS Piranha modèle PE25/2W
11. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction décembre 2021
12. **Loisirs et culture**
 - a) Fondation Raymond-Beaudet : subvention pour la bibliothèque
 - b) Salaire coordonnatrice de la bibliothèque Michel-David
 - c) Bibliothèque : achat d'ordinateur
 - d) Patinoire : buts de hockey
 - e) Arrosage de la patinoire
13. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC

14. Questions diverses
 - a)
 - b)
 - c)
15. Levée de la réunion

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 13 décembre 2021 ;

05.01.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 13 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Demands

- a) **Machinerie Agricole L. S. inc. : demande d'appui pour agrandissement du lot 4 632 875**

CONSIDÉRANT QUE Machinerie Agricole L. S. inc. a comme projet d'agrandir le stationnement de l'entreprise et de construire un bâtiment d'assemblage, de mécanique et d'entreposage de machinerie agricole ;

CONSIDÉRANT QUE Machinerie Agricole L. S. inc. demande à la municipalité d'appuyer son projet d'agrandissement du lot 4 632 875 à des fins commerciales ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise fera une demande de modification de zonage à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour une superficie d'environ 7 000 m² qui se situe sur le lot numéro 4 972 048 qui totalisera une superficie de 10 000 m² pour les activités de l'entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est basée par l'évolution grandissante de la machinerie agricole en termes de grosseur et la demande croissante de service agricole dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE ces démarches ne dérogent pas de notre règlement de zonage ;

06.01.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'appuyer la demande de Machinerie Agricole L.S. Inc. pour leur projet d'agrandissement du lot 4 632 875.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUÉBEC

Luminaires de rues novembre 2021	304,42 \$
400, rue Principale du 5 oct. au 2 déc. 2021	747,87 \$
430, rue Principale du 5 oct. au 2 déc. 2021	480,26 \$
800, rue des Érables du 5 oct. au 2 déc. 2021	176,98 \$
235, rue Dumoulin du 5 oct. au 2 déc. 2021	791,24 \$
260, rue Dumoulin du 5 oct. au 2 déc. 2021	784,66 \$
Rue Principale du 5 oct. au 2 déc. 2021	231,76 \$
745, rue Cloutier du 5 oct. au 2 déc. 2021	183,56 \$
315, rue Principale du 5 oct. au 2 déc. 2021	765,51 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR novembre 2021	5 486,20 \$
--------------------------------------	-------------

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR novembre 2021	1 939,77 \$
--------------------------------------	-------------

TELUS

Cellulaire du 25 nov. au 24 déc. 2021	57,49 \$
---------------------------------------	----------

VISA DESJARDINS

Visa, Signoplus, balise, signal, entrée	1 419,38 \$
Canadian Tire, vapor, murphym rw ligne	19,50 \$
Industries MEGA ; 400 « tyraps » pour clôture neige	(131,12 \$).
Sonic, essence 83,269 litres	124,82 \$
Dollorama pour élection	23,06 \$
IGA, pour élection	32,51 \$
Commission des Transports, registre des propriétés	141,00 \$
RACJ, permis de boisson fête Noël Loisirs	53,50 \$
Addison, pile, attaches	89,78 \$
Visa, Addison	21,28 \$
Dépan 4 saisons, essence 97 litres	145,40 \$
Solutions IT Cloud.ca, hébergement courriels	52,78 \$

TOTAL DU CHÈQUE 1 991,89 \$

INDUSTRIELLE ALLIANCE

Manon Lemaire nov. 21 #083128488	253,18 \$
Mathilde Potvin nov. 21 #1 815 046 800	171,85 \$

GROUPE MASKATEL

Décembre (336-4460) Bureau	186,85 \$
Décembre (336-7149) Garage et aqueduc	60,70 \$
Décembre (336-7145) bibliothèque	52,52 \$
Décembre (336-7136) usine épuration	52,52 \$
Décembre (336-4917) centre comm. et MDJ	68,80 \$
Total du chèque	421,39 \$

GLOBAL PAYMENTS SENC

Frais paiement direct novembre 2021	35,62 \$
-------------------------------------	----------

Total des chèques émis : 14 823,65 \$

07.01.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 14 823,65 \$ ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 19 678,89 \$;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 32 756,20 \$ incluant 17 996,10 \$ pour le total des chèques émis et 14 760,10 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Renouvellement des cotisations et des subventions annuelles

08.01.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter les cotisations, les quotes-parts, ainsi que les subventions annuelles 2022 :

ADMQ	
Cotisation annuelle	495,00 \$
Assurance	390,00 \$
Croix-Rouge canadienne	170,00 \$
Infotech	
Contrat de service	4 605,00 \$
Contrat optimal)	625,00 \$
FQM	
Cotisation	1 117,28 \$
Fonds de défense	44,53 \$
MRC Drummond (quote-part)	79 273,84 \$
PAIR (facturé au prorata des municipalités participantes)	300,00 \$
SUMI	125,00 \$
Gonet (facturé au prorata des municipalités participantes)	1 600,00 \$
Dettes fibre optique 2020 à 2024	2 422,46 \$
Municipalité de Sainte-Perpétue eau (1095-1105 rang St-Joachim)	14 266,00 \$
R.G.M.R. du Bas-St-François	87 018,75 \$
Réseau BIBLIO CQLM	
Contribution 5,53 \$/citoyen (730 MAMH le 2022-01-12)	4 036,90 \$
Frais soutien 416,43 \$/accès	832,86 \$
Frais d'accès à la base de données	125,00 \$
Serv. Inc. Sainte-Perpétue	10 500,00 \$
Service incendie Lac Saint-Pierre	9 004,20 \$
Service incendie Notre-Dame-Bon-Conseil	9 274,33 \$
SIUCQ 1,10 \$/citoyen (730 MAMH le 2022-01-12)	803,00 \$
Société d'histoire (pour archivage)	1 200,00 \$ +km
SOMUM Solutions Inc. (facturé au prorata des municipalités participantes)	1 100,00 \$

SPAD 2,93 \$/citoyen (730 MAMH le 2022-01-12)	2 138,90 \$
Ultima assurance	23 413,00 \$
Ville de Drummondville (accès loisirs)	19 232,00 \$

Plus les taxes si applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Comptabilité

a) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

En vertu de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du conseil doivent déposer, dans les 60 jours d'anniversaire de leur proclamation de leur élection, une déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires.

En séance tenante, celui-ci dépose sa déclaration :

- Monsieur Frédéric Marier, conseiller, siège no 5

Tous les élus ont donc déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

b) Formation obligatoire sur le comportement éthique

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des Municipalités a mis en place une nouvelle formation pour les élus municipaux qui consiste à favoriser le développement de la compétence éthique et déontologique dans l'exercice du rôle de l'élu municipal ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle formation doit obligatoirement être suivie par tous les élus de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la formation se donnera le 26 mars 2022 en présentiel en suivant toutes les mesures gouvernementales de la Santé publique et du ministère de la Santé et des Services Sociaux à la suite de la pandémie de COVID-19 au centre communautaire de Sainte-Brigitte-des-Saults avec la participation des municipalités de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse et Saint-Majorique-de-Grantham ;

09.01.2022 Sur proposition de François Bilodeau

Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'inscrire les élus municipaux, le maire, ainsi que la directrice générale de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults à cette formation ;
- de défrayer les frais d'inscription au coût de 156,25 \$ par participants ;
- de réserver la salle communautaire de Sainte-Brigitte-des-Saults le 26 mars 2022 ;
- de défrayer le repas aux participants de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults lors de cette journée ;
- de défrayer le café et les viennoiseries pour tous les participants, ainsi que l'animateur de la formation lors de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Emplois d'été Canada 2022

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada (EÉC) accorde une aide financière à des organismes sans but lucratif, à des employeurs du secteur public, ainsi qu'à de petites entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés entre 15 et 30 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la période de présentation des demandes pour le programme EÉC 2022 est ouverte jusqu'au 25 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults présentera une demande pour un journalier en aide-voirie et une autre pour un animateur pour le camp de jour ;

10.01.2022 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater la directrice générale et la coordonnatrice en loisirs à soumettre deux demandes au programme Emplois d'été Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Rémunération des employés temps plein et temps partiel permanents

CONSIDÉRANT la résolution 286.12.2019 au sujet de l'indexation de la rémunération ainsi que les avantages sociaux pour les employés temps plein et temps partiel permanents ;

CONSIDÉRANT les nouvelles ententes pour la directrice générale et pour la directrice générale adjointe ;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation (IPC) est fixé à 4,4 % pour le mois d'août 2021 ;

11.01.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'appliquer la résolution numéro 286.12.2019 pour les employés temps plein et temps partiel permanents : Madame Louise Roy ainsi que Messieurs Michel Proulx et Claude Turcotte ;
- d'appliquer la résolution numéro 122.06.2021 pour Mesdames Mathilde Potvin et Manon Lemaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Rémunération des employés occasionnels

CONSIDÉRANT les discussions lors de la rencontre préparatoire du budget sur les rémunérations salariales 2022 ;

12.01.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le taux horaire pour les employés de voirie n'ayant pas de classe 1 ou 3 soit établi à 19,00 \$/heure ;
- que le taux horaire pour les employés de voirie occasionnel ayant une classe 1 ou 3 soit établi à 23,00 \$/heure ;
- que le taux horaire pour les étudiants soit de 16,00 \$/heure
- que le taux pour le déneigement des chemins d'hiver soit établi à 26,00 \$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Adoption du programme triennal d'immobilisation 2022 — 2023 — 2024

Le maire fait la présentation du plan triennal en immobilisation et répond aux questions des membres du conseil.

2022	<ul style="list-style-type: none">• Réfection de la patinoire• Rénovations de la salle #2 au centre communautaire• Asphaltage des chemins
2023	<ul style="list-style-type: none">• Asphaltage des chemins
2024	<ul style="list-style-type: none">• Asphaltage des chemins

13.01.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter le plan triennal en immobilisation pour les années 2022 — 2023 et 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Achat d'un souffleur à neige

CONSIDÉRANT QU'en avril 2021, la municipalité a vendu son souffleur à neige, car il ne servait plus ;

CONSIDÉRANT QU'à l'époque, le préposé à l'entretien de la patinoire utilisait son souffleur personnel pour la déneiger ;

CONSIDÉRANT QUE le préposé actuel ne désire pas utiliser son souffleur pour déneiger la patinoire ;

CONSIDÉRANT les discussions lors de la réunion préparatoire du budget municipal ;

14.01.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de commander une souffleuse à neige Yardworks pour le déneigement de la patinoire au prix unitaire de 1 399,99 \$ chez Canadian Tire ;
- de mandater l'inspecteur municipal à aller chercher la souffleuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Avis de motion du règlement de la taxation 2022

15.01.2022 **UN AVIS DE MOTION** est donné par Alain Conraud, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal sera présenté pour adoption du règlement ayant pour objet de fixer le taux de taxation 2022 et les conditions de perception.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement relatif à la taxation est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

i) Coronavirus : mesures particulières

CONSIDÉRANT la pandémie COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé du Québec, Monsieur Christian Dubé, appelle les employeurs publics et privés à préconiser télétravail dès le 20 décembre 2021 en raison de l'augmentation des hospitalisations ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige que les séances du conseil doivent se tenir à distance (par visioconférence), et ce, à partir du 20 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults suivra les directives du gouvernement ;

16.01.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que les employés municipaux soient en télétravail lorsque la directrice générale décidera que ce sera opportun ;
- que les séances du conseil seront à huis clos et par visioconférence jusqu'à nouvel ordre ;
- que les citoyens désirant poser leurs questions devront le faire avant 16 h par écrit aux membres du conseil ;
- que, tant que les séances du conseil seront à huis clos, elles seront publicisées sur le site internet de la municipalité ;
- que si la directrice générale et la directrice générale adjointe ne sont pas aptes à venir travailler en raison de la COVID-19, des arrangements seront pris avec Madame Louise Roy pour prendre les appels durant l'absence de la directrice générale et de la directrice générale adjointe, s'il y a lieu ;
- d'autoriser le maire et/ou la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences du ministre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

j) Téléphone cellulaire : directrice générale

CONSIDÉRANT QUE Mme Mathilde Potvin occupe la fonction de directrice générale de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults depuis le 10 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale fait partie des personnes à contacter en cas de mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de téléphonie cellulaire à Mme Potvin se termine le 18 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Potvin ne peut résilier son contrat de téléphonie cellulaire sous peine de payer une pénalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults défraie le téléphone cellulaire à l'inspecteur municipal, car celui-ci fait également partie des personnes à contacter en cas de mesures d'urgence ;

17.01.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'offrir une compensation au montant de 52,49 \$ par mois à Mme Potvin, soit le même montant que l'inspecteur municipal, pour l'utilisation de son cellulaire jusqu'à la résiliation de son contrat de téléphonie cellulaire, soit jusqu'en mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

k) Changement de signataire pour tout ce qui requiert la signature de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE Mme Mathilde Potvin occupe la fonction de directrice générale depuis le 10 janvier 2022 pour la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

18.01.2022 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater Mme Mathilde Potvin comme signataire au compte bancaire de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- de retirer Mme Manon Lemaire comme signataire au compte bancaire de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- de mandater Mme Mathilde Potvin comme mandataire pour le Gouvernement du Canada et du Québec ;
- de mandater Mme Mathilde Potvin comme détentrice de la carte de crédit Visa de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

l) Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales pour l'année 2020 ;

19.01.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que toutes les propriétés pour lesquelles il y a des arrérages de taxes pour l'année 2020 sont susceptibles d'être inscrites sur la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 9 juin 2022 ;
- de maintenir les règles suivantes :
 - les propriétés pour lesquelles des arrérages inférieurs à 100,00 \$ ne seront pas inscrites sur la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes, sauf si le délai prescrit de trois (3) ans arrive à échéance ou si le Conseil en décide autrement ;
 - la directrice générale ou la directrice générale adjointe sont autorisées à prendre des ententes de paiement sur les arrérages pour les dossiers où il n'y a pas eu de chèque sans provision (NSF) et dont les ententes antérieures ont été respectées ;
 - le personnel municipal fera parvenir un premier avis de courtoisie par courrier durant la semaine du 17 janvier 2022 pour les propriétaires n'ayant pas acquittés les taxes foncières de 2020 ;
 - le personnel municipal fera parvenir un avis final par courrier recommandé aux propriétaires n'ayant pas acquitté ou pris ententes de paiement durant la semaine du 7 février 2021 ;
 - d'entériner les démarches faites par le personnel en vue de la vente des propriétés pour lesquelles le solde des taxes dues n'a pas été acquitté au plus tard le 1^{er} mars 2021 ;
 - le cas échéant, de transférer lesdits dossiers à la MRC de Drummond, aux fins de vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 9 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

m) Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse : appui pour reconstruction du pont d'étagement dans le 10^e rang de Wendover

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a procédé à la démolition du pont d'étagement situé sur le 10^e rang de Wendover à la Municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil le 21 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a pris la décision de ne pas procéder à la reconstruction de cette structure ;

CONSIDÉRANT QUE le pont d'étagement démoli était utilisé par une majorité des citoyens de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plaintes ont été portées de la part des citoyens de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults par rapport à la décision de ne pas reconstruire la structure ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désirent que le ministère des Transports revoie leur position tenant compte de leurs arguments pour procéder à une reconstruction ;

20.01.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'appuyer la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour la reconstruction du pont d'étagement dans le 10^e rang de Wendover ;
- d'appuyer les demandes des citoyens de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- de demander au ministère des Transports de reconsidérer la reconstruction du pont d'étagement dans le 10^e rang de Wendover à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

n) TRECQ : semaine de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

21.01.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'appuyer les Journées de la persévérance scolaire 2022 par cette résolution ;
- lors des Journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février 2022 les membres du conseil municipal ainsi que les employés nous nous engageons :
 - à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire ;
 - à hisser le drapeau de la persévérance scolaire ;

- à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité ;
- s'engage à remettre un méritas par niveau à l'école Le Carrousel ainsi qu'un chèque cadeau de vingt dollars (20 \$) dans une librairie de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**o) Rénovation de la salle No 2 au centre communautaire :
soumission A.R.C. menuiserie**

CONSIDÉRANT les rénovations de la salle No 2 au centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QU'une cuisine sera ajoutée à la salle No 2 ;

CONSIDÉRANT QUE les salles de bain seront réaménagées ;

22.01.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Sur proposition de Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission du 17 janvier 2022 d'A.R.C. menuiserie au montant de 3 579,00 \$ plus les taxes applicables pour la fabrication et l'installation des armoires de cuisine et des comptoirs en stratifié à la salle No 2 au centre communautaire ;
- d'accepter la soumission du 17 janvier 2022 d'A.R.C. menuiserie au montant de 894,80 \$ plus les taxes applicables pour la fabrication et l'installation de 2 modules suspendus dans les salles de bain à la salle No 2 au centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**p) Rénovation de la salle No 2 au centre communautaire :
plomberie**

CONSIDÉRANT les rénovations de la salle No 2 au centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de plomberie sont à prévoir ;

23.01.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 2022011704 de Plomberie Boston inc. d'une somme de 17 305,00 \$ plus les taxes applicables pour tous les travaux de plomberie à la salle No 2 au centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

q) Rénovation de la salle No 2 au centre communautaire : augmentation des matériaux

CONSIDÉRANT QUE les rénovations de la salle No 2 au centre communautaire ont débuté le 10 janvier 2022 par l'entrepreneur général Construction Marc Hould inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur avait soumis l'estimation numéro 56 pour les matériaux et pour son temps de main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE le prix des matériaux a augmenté depuis le moment où l'estimation a été émise en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des prix ne concerne pas le temps de main-d'œuvre de l'entrepreneur général ;

24.01.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter, pour les rénovations de la salle No 2, la facture des matériaux avec l'augmentation qui a eu lieu en raison de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions à 20 h 30

Aucune question n'a été soumise par courriel ou par téléphone avant 16 h 30, le 17 janvier 2022, tel que mentionné sur nos plateformes web.

r) Rénovation de la salle No 2 au centre communautaire : main-d'œuvre pour l'entretien

CONSIDÉRANT la rénovation de la salle No 2 au centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a exclu les travaux de plomberie, d'électricité, d'ameublement, de peinture et de recouvrement de plancher au contrat de l'entrepreneur général ;

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Labrosse a les aptitudes pour réaliser des travaux d'entretien pour la rénovation de la salle No 2 au centre communautaire ;

25.01.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'engager M. Alain Labrosse pour la réalisation des travaux concernant l'entretien des bâtisses ;
- que le taux horaire de M. Labrosse sera de 25 \$/heure ;
- que M. Labrosse sera sous la supervision de l'entrepreneur général, Monsieur Marc Hould.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Voirie

a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

- Changer une flotte à la sous-station d'épuration ;
- Résolu le problème de pompe aux égouts ;
- Réparation de boîtes aux lettres ;
- Résolu temporairement le problème de filtres à l'aqueduc ;
- Changer une courroie aux égouts ;
- Changer le pare-brise sur l'Inter ;
- Programmer la minuterie à la patinoire pour les lumières.

10. Hygiène du milieu

a) **Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

b) **Aqueduc : entretien**

26.01.2022 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 61369 de Magnor d'une somme de 11 165,45 \$ plus les taxes applicables pour la mise à niveau des filtres catalytiques à l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Eaux usées : réparation de la pompe ABS Piranha modèle PE25/2W**

27.01.2022 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la proposition numéro POMPA-SE006340 de Pompaçon inc. d'une somme de 3 057,98 plus les taxes applicables pour la réparation de la pompe ABS Piranha modèle PE25/2W ;
- d'informer l'ingénieur chargé du projet, Monsieur Jean Beauchesne de la firme WSP Canada inc. du problème de pompes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Urbanisme

a) **Permis de construction août 2021**

- Deux (2) permis ont été délivrés pour le mois de décembre 2021.

12. Loisirs et culture

a) **Fondation Raymond-Beaudet : subvention pour la bibliothèque**

Monsieur le Maire mentionne aux élus que la Bibliothèque municipale Michel-David a eu une aide financière d'une somme de 200 \$ de la part de la Fondation Raymond-Beaudet de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec. Cette subvention servira à faire l'achat de livres d'auteurs québécois pour notre bibliothèque.

b) **Salaire coordonnatrice de la bibliothèque Michel-David**

CONSIDÉRANT QUE Mme Josée St-Jean est désormais la coordonnatrice de la bibliothèque Michel-David ;

CONSIDÉRANT QU'un salaire forfaitaire était versé à la coordonnatrice pour ses heures travaillées ;

CONSIDÉRANT QUE Mme St-Jean désire renoncer à ce salaire et effectuer son travail à titre de gratuité ;

CONSIDÉRANT QU'elle désire que le montant de son salaire soit attribué au fonctionnement de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal apprécie son geste d'altruisme ;

28.01.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de ne pas verser de salaire à la coordonnatrice de la bibliothèque Michel-David ;
- que le budget prévu au salaire de Mme St-Jean soit affecté à l'achat de livre pour la bibliothèque Michel-David.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Bibliothèque : achat d'ordinateur**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale Michel-David possède deux (2) postes informatiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'un de ces postes informatiques a Windows 7 d'installer, alors que l'autre poste informatique a Windows 10 d'installer ;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice de la bibliothèque, Mme St-Jean mentionne que les ordinateurs sont très lents ;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO CQLM recommande fortement de s'assurer de maintenir à jour le parc informatique de la bibliothèque pour plus d'efficacité et pour prévenir les failles de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE le poste informatique avec Windows 7 n'a plus de maintenance de sécurité depuis janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques sont éligibles à acheter du matériel informatique sur la plateforme OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec) ;

29.01.2022 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'acheter un nouvel ordinateur sur la plateforme OPEQ d'une somme de 307,00 \$ plus les taxes applicables pour la bibliothèque Michel-David ;
- de procéder à l'achat de mémoire vive sur l'autre ordinateur pour augmenter son efficacité d'une somme approximative de 50 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater la coordonnatrice de la bibliothèque Michel-David à commander le matériel et en faire l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Patinoire : buts de hockey

CONSIDÉRANT QUE les filets des buts de hockey à la patinoire sont brisés ;

30.01.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter le devis numéro D891810 de Sports-Inter Plus d'une somme de 246,95 \$ plus les taxes applicables pour une paire de filets de hockey PRO 4 mm pour la patinoire municipale ;
- que l'inspecteur municipal est mandaté pour faire l'installation des filets ;
- que l'inspecteur municipal peindra la structure de métal des buts existants avant l'installation des filets à la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Arrosage de la patinoire

31.01.2022 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de verser une somme de 2 500 \$ pour l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2021-2022 à Monsieur Stéphane Benoît.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

15. Questions diverses

Aucune question n'est soumise.

6. Levée de la réunion

32.01.2022 Il est 21 h 9, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale